



CQPM • Pilote de systèmes de production automatisée



Produire - Réaliser

Conduite, réglage d'équipements industriels

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le (la) pilote de systèmes de production automatisée met en service plusieurs installations, et gère les flux de production, la qualité et le bon fonctionnement des machines de production dont il coordonne la ligne ou l'îlot.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- Conduite de plusieurs installations de production automatisée de moyenne ou grande série
- Animation technique ou fonctionnelle d'un groupe d'opérateurs de production travaillant dans sa zone
- Maintenance de plusieurs installations de production automatisée de moyenne ou grande série
- Participation à l'amélioration de la production

COMPÉTENCES

Conduire un système de production automatisée

Contrôler la conformité des produits et corriger les paramètres

Garantir la traçabilité des informations relatives aux produits/process

Réaliser des opérations de maintenance préventive

Analyser un dysfonctionnement lié au système de production automatisée

Effectuer un échange standard sur un équipement du système de production automatisée

Exploiter les informations collectées relatives à l'activité pour proposer une amélioration technique

Participer à une action de progrès relative au système de production automatisée

LES MÉTIERS LIÉS

- Pilote de système de production industrielle (H/F)



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : B

Niveau : 4

N° Cert. : 1994 0119 R

État : Active

Code CPF Métallurgie : 248178

RNCP : RNCP39375

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE